

Un espoir pour les habitants dont la facture d'eau est excessive



Pour Yannick Deroo, habitant de Zudausques qui a monté un collectif dénonçant le prix de l'eau, la réflexion engagée par la CCPL est un « vrai motif d'espoir ».

QUERCAMPS.

– Les faits

Depuis 2020, les habitants reliés à l'assainissement collectif des communes d'Acquin-Westbécourt, Boisdingham, Quercamps, Leulinghem, Quelmes et Zudausques ont vu leur facture d'eau grimper en flèche. En cause, la redevance assainissement qui atteint 5,40 € hors taxe.

Nulle part ailleurs, cette redevance n'atteint une telle somme, qui se situe souvent entre 2 et 3 €.

– Pourquoi ?

Cette augmentation fait suite au transfert de compétences des syndicats de Leulinghem et de Boisdingham vers le Syndicat des eaux du Dunkerquois (*nous aurons l'occasion d'y revenir*).

Comment alléger la facture ? Un des motifs d'espoir, tout récent, vient de nouvelles mesures d'accompagnement apportées à la loi 3DS (décentralisation, déconcentration collectivités locales). Elle confirme que les intercommunalités devront prendre la compétence eau et assainissement d'ici 2026. Mais le chan-

gement réside dans le fait que l'intercommunalité pourra puiser dans son budget général pour alimenter celui de l'eau et de l'assainissement, en cas de « *hausse excessive des tarifs faisant suite à des investissements nécessaires ou pendant la période d'harmonisation de ces tarifs* ».

Cela reviendrait donc à demander à l'ensemble des communes du pays de Lumbres d'être solidaires financièrement avec les six concernées par cette redevance très élevée, en vue de l'alléger.

– Une réflexion engagée

Christian Leroy, président de la communauté de communes du pays de Lumbres, a présenté à son conseil les prémices d'une réflexion à ce sujet. La CCPL a demandé à un avocat spécialisé de travailler sur ce sujet. « *Ce n'est qu'une réflexion. Si c'est possible, on le fera. Sinon, on aura au moins essayé* », prévient le président. *Ce n'est pas de la mauvaise volonté des élus, mais on n'avait jusqu'ici aucune marge de manœuvre législative permettant de maîtriser les coûts de l'assainissement* », a ajouté le maire de Zudausques, Didier Bée. ■

FRANÇOIS WAVRANT (CLP), AVEC V.D.